

10 décembre 2023



**Marché de Noël
2 & 3 décembre à la MPT**



**Goûter de Noël
organisé par le
comité des fêtes
dimanche 17
décembre**



**Fête de Noël de l'école
vendredi 15 décembre**



*Joyeuses
Fêtes*

SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 Mail : commune.audeux@orange.fr
Ouverture au public : mardi et vendredi - de 14h00 à 18h00

Site de la commune : www.audeux.eu



IntraMuros →

L'application à télécharger sur votre téléphone pour avoir en direct les informations concernant votre commune

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement :

Mme le Maire Françoise Galliou au 06 03 36 77 38

Mme Agnès Bourgeois (adjointe) au 06 87 71 56 51

Mme Estelle Grundisch (adjointe)

Réunion du Conseil Municipal - 6 Décembre 2023

Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Le Schéma Directeur d'Assainissement doit être révisé tous les 10 ans. Cette révision est actuellement en cours depuis 2020. Le plan des réseaux a été mis à jour et tous les raccordements de la commune ont été contrôlés. Des capteurs ont également été installés pour détecter les infiltrations d'eaux pluviales, tandis que les égouts ont été explorés à l'aide de caméras.

Ces investigations ont mené aux constats suivants :

- des problèmes de casse des canalisations liés à l'activité agricole provoquent des infiltrations d'eaux pluviales dans les égouts. Les canalisations arrivant rue des vignes et desservant la station d'épuration sont concernées ;
- des problèmes d'obstruction récurrents des canalisations sont provoqués par le jet de lingettes dans les toilettes par les habitants de la commune. Du fait de la petite taille de notre réseau, même les lingettes dégradables sont susceptibles de provoquer des problèmes, n'ayant pas le temps de se désagréger avant l'arrivée en station d'épuration. *Il est demandé aux habitants de la commune d'être vigilants sur ce point*
- 43% de raccordements non conformes sont répertoriés dans le rapport de contrôle. Cependant, le Conseil Municipal souligne qu'à l'exception de 3 déversements d'eaux pluviales dans les égouts et un raccord d'égout aux eaux pluviales, il ne s'agit que de non-conformités mineures, liées par exemple au couvercle des regards.

Ces mesures et contrôles constituaient les phases deux et trois de la constitution du SDA. La phase quatre, consistant à proposer des solutions à ces difficultés à la commune, va pouvoir débuter. La priorité retenue est le traitement des infiltrations d'eaux pluviales.

Travaux du SIEVO

Le SIEVO a décidé d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution d'eau potable dans le secteur avant fin décembre. Ils concernent la conduite principale et 3 habitations pour lesquelles les travaux vont jusqu'à leur branchement à l'intérieur, ce qui nécessite du terrassement en partie privative (cour, voie d'accès, pelouse).

Plusieurs remarques sont signalées au conseil municipal :

- *Le SIEVO a informé trop tardivement la Mairie et 3 habitations concernées (fin novembre).*
- *Au lancement des travaux, seules 3 habitations impliquées par les travaux dans leur propriété privée sont informées, 4 autres habitations voisines touchées par une gêne momentanée due au terrassement dans le chemin d'accès n'avaient reçu aucune information. (Ce chemin d'accès venait d'être réparé par les propriétaires).*
- *Questionnement sur le bien-fondé de cette opération : quelle urgence ? quelle justification ? L'absence de coordination avec le projet validé pour la requalification de la RD 70.*
- *Tout est resté informel, ni concertation préalable, ni plan du projet, ni document, il n'y a pas eu d'ouverture à la discussion avec les abonnés en vue d'un aménagement éventuel ou un report possible, c'est une décision unilatérale du SIEVO, du fait accompli jusqu'en propriété privée. Au regard de l'ampleur de ces travaux et des désordres générés, on déplore l'absence d'une planification réellement concertée avec les abonnés.*
- *Il reste à être vigilant sur la qualité des travaux de réfection des désordres constatés.*

Subventions et primes de fin d'année

La commune avait versé l'année précédente une prime de 100€ à chaque employé municipal. Le conseil décide pour 2023 de réévaluer cette prime à 150€.

Concernant les subventions, le conseil maintient les montants versés en 2022 à la prévention routière (20€), au club des anciens (310€) et à l'association La Récré (441€).

La subvention aux Anciens Combattants passera à 50€ en 2023, contre 20€ en 2022.

Augmentation des charges locatives

En raison de la hausse du prix du fioul, les charges de l'appartement situé au-dessus de la Mairie passent de 70€ à 100€.

Point d'étape Plui

Le projet est actuellement en phase de définition des règlements des zones. Une réunion a eu lieu en semaine 48 concernant la réglementation des zones commerciales. Les nouveaux modes de construction orientés vers l'optimisation de l'espace ont été présentés.

La zone commerciale de Chateaufarine a en particulier été citée car elle accueillera une expérimentation visant à construire des logements à l'étage des commerces. Une réunion du SCOT concernant la biodiversité a par ailleurs eu lieu le mardi 5 décembre.

Informations diverses

- ❖ Le parc de Micropolis est géré par un syndicat mixte incluant, entre autres, la ville de Besançon, le Département, ainsi que les Chambres de l'Agriculture et des Métiers. GBM, dans le cadre de sa compétence sur le tourisme, souhaite entrer dans ce syndicat, ce qui nécessite une modification de ses statuts. Une délibération dans chaque commune de la métropole est requise. Le conseil approuve cette modification (6 votes positifs et 3 abstentions).
- ❖ A partir de 2024, la commune ne bénéficiera plus du bonus sur ses charges transférées liées à la voirie (voiries en bon état au moment du transfert de compétence). Ce bonus représentait 1 853€.
- ❖ Le conseil approuve la délibération pour encaisser un chèque de 1 616€ établi à l'ordre de la commune. Il s'agit du remboursement des dégâts provoqués par la foudre sur l'horloge de l'église, la porte coulissante de la mairie et une chaudière. Un coefficient de vétusté de 80% a été appliqué pour le calcul de l'indemnisation. Sur présentation d'une facture de réparation, la commune pourra toucher une indemnisation supplémentaire de 33%.
- ❖ En raison du non-retour d'une machine, l'installation du distributeur de pain à Audeux a pris du retard. Le prestataire en achètera une pour notre commune si les difficultés pour la récupérer perdurent.

A vos agendas !



Samedi 20 janvier, 11h00 : Vœux du conseil municipal à la MPT

Mercredi midi 14 Février : Repas des anciens à la MPT

A partir de février, tous les mardis soir : camion à pizza



COMITÉ DES FÊTES D'AUDEUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif qui a pour objectif d'organiser des manifestations au sein du village afin de favoriser la convivialité et les rencontres entre les habitants.

**MARDI 23 JANVIER 2024
À 20H30**

MAISON POUR TOUS D'AUDEUX



ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapport financier
- Renouvellement du bureau
- Bilan des activités 2023
- Projets 2024
- Questions diverses

Nous clôturerons la séance autour du verre de l'amitié.

Nous vous attendons nombreux pour échanger et répondre à vos questions.

**POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ
CONTACTER : AGNÈS (06.87.71.56.51) OU NOËLLE
(07.82.07.53.56)**

Si vous avez l'envie de contribuer aux événements festifs du village, nous serions ravis de vous accueillir au sein de l'équipe du comité des fêtes.

Infos associations et comité des fêtes

**Horaires Bibliothèque
à partir du 9 janvier 2024 :**

Mardi : de 16h15 à 18h30

Mercredi : de 9h30 à 11h
de 13h30 à 15h30

Vendredi : de 16h15 à 18h15

La Bibliothèque d'Audeux
**recherche des
bénévoles**

bibliothèque



Vous avez du temps libre

**Vous voulez vous investir dans la vie culturelle
de la commune**

Vous souhaitez rencontrer ses habitants

**Vous voulez participer à donner une image
dynamique et conviviale de la bibliothèque**

**Vous aimez rencontrer du monde, être entouré
de livres**

Contactez Alexandra Coupeau-Asayed
bibliotheque.audeux@tutanota.com

Nouveautés en 2024 à la Bibliothèque d'Audeux :

Dès l'année prochaine, nous proposerons :

L'heure du conte 1 fois par mois le *mercredi matin* à 10 h.

Le portage de livres sera proposé à toutes les personnes d'Audeux et de Noironte qui rencontrent des freins dans leurs déplacements : les personnes handicapées, les personnes âgées qui rencontrent des difficultés à sortir de chez elles, toute personne empêchée par la maladie ou autre. Il s'agira de livrer des ouvrages de la bibliothèque au domicile de la personne pour qu'elle en dispose pendant un temps défini. Ce sera un service gratuit.

Les personnes en demande devront se faire connaître en contactant Alexandra au 06.29.43.67.06. Avant tout premier dépôt, une rencontre téléphonique ou à domicile entre le lecteur et la bibliothécaire en charge du service est organisée pour convenir de la fréquence des échanges, du nombre et du type d'ouvrages prêtés (gros caractères ou non, livres-audio, revues...). Lors de cet entretien la bibliothécaire tentera de cerner au mieux les goûts littéraires de chaque personne desservie. Elle préparera à l'avance les ouvrages et ajustera la sélection et la durée du prêt par la suite en fonction des besoins.

HORAIRES D'OUVERTURE Vacances de Noël

Fermeture la 1ère semaine du 25 décembre au 1er janvier 2024

Ouverture le Jeudi 4 janvier 2024 de 14h à 16h30